

# FICHER DES PRÉNOMS - EDITION 2005

## par année de naissance de 1900 à 2004

### Deux fichiers de données :

**Le premier fichier, national** - France entière - comporte 9 690 prénoms attribués à des personnes de sexe masculin et 11 481 prénoms attribués à des personnes de sexe féminin. Pour protéger l'anonymat des personnes concernées, les prénoms trop rarement attribués ont été regroupés, pour chaque année de naissance et chaque sexe, dans un enregistrement dont le champ prénom (PREUSUEL) prend la valeur «\_PRENOMS\_RARES».

Pour chaque prénom, il est indiqué pour chaque année de naissance (de **1900 à 2004**) et chaque sexe le nombre de personnes nées en France métropolitaine et inscrites à l'état civil sous ce prénom.

**Le second fichier, départemental** y compris les départements d'Outre-mer (DOM) comporte 4 580 prénoms attribués à des personnes de sexe masculin et 5 630 prénoms attribués à des personnes de sexe féminin. Pour protéger l'anonymat des personnes concernées, les prénoms trop rarement attribués ont été regroupés, pour chaque année, chaque département de naissance et chaque sexe, dans un enregistrement dont le champ prénom (PREUSUEL) prend la valeur «\_PRENOMS\_RARES».

Pour chaque prénom, il est indiqué pour chaque année de naissance (de **1946 à 2004**), chaque département de naissance et chaque sexe le nombre de personnes nées en France métropolitaine et inscrites à l'état civil sous ce prénom.

Les prénoms cités remplissent obligatoirement les conditions suivantes :

Pour le fichier national - France entière :

- Avoir été attribués au moins 20 fois de 1900 à 1945 et de 1946 à 2004, et au moins 3 fois une année donnée pour les personnes de sexe féminin ou masculin.

Pour le fichier départemental :

- Avoir été attribués au moins 20 fois sur l'ensemble de la période 1946-2004, et au moins 3 fois pour les femmes ou pour les hommes sur une année donnée et dans un département donné.

Les effectifs des naissances correspondant aux prénoms ne remplissant pas ces conditions sont regroupés (pour chaque sexe, chaque année de naissance, et dans le fichier départemental chaque département) dans un enregistrement dont le champ prénom (PREUSUEL) prend la valeur «\_PRENOMS\_RARES» ; cette procédure laisse à l'utilisateur la possibilité, par exemple, de calculer la fréquence des prénoms tout en respectant strictement le secret statistique.

Le champ couvre l'ensemble des personnes enregistrées à l'état civil sur les bulletins de naissance.

### **Avertissement**

Le fichier des prénoms est établi à partir des seuls bulletins de naissance des personnes nées en France y compris les départements d'Outre-mer (DOM). En conséquence, l'exhaustivité n'est pas garantie sur toute la période, notamment pour les années antérieures à 1946. Les utilisateurs pourront donc constater des écarts avec le nombre annuel des naissances évalué par l'INSEE. Ces écarts, importants en début de période, vont en s'amenuisant. Après 1946, ils sont peu significatifs.

## Documentation :

### Les personnes prises en compte

Le champ couvre l'ensemble des personnes enregistrées à l'état civil sur les bulletins de naissance, nées en France entière - Métropole et départements d'Outre-mer (DOM) ; sont exclues les personnes nées à l'étranger.

### Le champ des prénoms retenus

Dans les fichiers de l'état civil, soit les bulletins de naissance, les différents prénoms sont séparés par un espace (ou blanc). Ainsi *deux prénoms séparés par un tiret constituent un seul prénom composé (exemple : Anne-Laure)*. Le premier prénom simple ou composé figure en début de liste, et c'est celui qui sera retenu après le traitement de la protection de l'anonymat.

**Pour chacun des prénoms retenus et/ou cités, les conditions suivantes sont obligatoirement vérifiées :**

- **Pour le fichier national (France entière) 1900-2004**

1. Sur la période allant de 1900 à 1945, le prénom a été attribué au moins 20 fois à des personnes de sexe féminin et/ou au moins 20 fois à des personnes de sexe masculin,
2. Sur la période allant de 1946 à 2004, le prénom a été attribué au moins 20 fois à des personnes de sexe féminin et/ou au moins 20 fois à des personnes de sexe masculin,
3. Pour une année de naissance donnée, le prénom a été attribué au moins 3 fois à des personnes de sexe féminin ou de sexe masculin,

Les effectifs des naissances correspondant aux prénoms ne remplissant pas, dans un premier temps les conditions 1 et 2 et dans un deuxième temps la condition 3, sont regroupés (pour chaque sexe et chaque année de naissance) dans un enregistrement dont le champ prénom (PREUSUEL) prend la valeur «\_PRENOMS\_RARES».

- **Pour le fichier départemental y compris les DOM 1946-2004**

1. Sur l'ensemble de la période allant de 1946 à 2004, le prénom a été attribué au moins 20 fois à des personnes de sexe féminin et/ou au moins 20 fois à des personnes de sexe masculin,
2. Pour un département donné et une année de naissance donnée, le prénom a été attribué au moins 3 fois à des personnes de sexe féminin et/ou au moins 3 fois à des personnes de sexe masculin,

Les effectifs des naissances correspondant aux prénoms ne remplissant pas, dans un premier temps la condition 1 et dans un deuxième temps la condition 2 sont regroupés (pour chaque sexe, chaque année et chaque département de naissance) dans un enregistrement dont le champ prénom (PREUSUEL) prend la valeur «\_PRENOMS\_RARES».

### **Avertissement**

Suite aux traitements successifs du secret, dans les fichiers national et départemental, le cumul des effectifs par prénom et par grande période (1900-1945 et 1946-2004) peut être inférieur à 20, et dans ces cas, il ne correspond donc pas à la totalité des personnes nées portant ces prénoms